

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 06 décembre 2019**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'appel des présents.  
Les conseillers sont invités à désigner le secrétaire de séance et son auxiliaire.  
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour suivant au conseil :

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente.**

**2- Urbanisme Voirie, travaux**

Contrat de balayage

Choix du nom de la place située au début de la rue Gambetta

Choix du nom de la résidence sénior

**3 -Finances**

Subvention à l'association France Congo Brazzaville

Règlement d'une amende de 30€ pour défaut de paiement du stationnement d'un véhicule

**4 - Personnel**

Création de postes dans le cadre des avancements de grade

Tableau des effectifs au 01/01/2020

Régime indemnitaire : Prime d'Intéressement à la Performance Collective

**5- Location de la salle polyvalente, problème de nuisances sonores**

**6- Communauté de Communes.**

**7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :**

Finances,

Voirie, travaux, bâtiments,

Environnement, cimetière,

Affaires scolaires, culture,

Économies d'énergies,

Communication,

Fêtes et cérémonies.

**8 - Informations et questions diverses.**

## SEANCE DU 06 décembre 2019

Le six décembre deux-mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h55), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Laurent HUREAU, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVAUT, Laurent TAUPIN, Sandra VELOT et Olivier VERITE

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusés : mesdames Géraldine LALANNE (pouvoir à Mme FOLLENFANT) et Lucie HERTEREAU

Étaient absents : Madame Corinne PAUTONNIER, messieurs Tony CAMUS, Nordine VALLAS

Secrétaire de séance : est nommée secrétaire de séance madame Sandra VELOT, il lui est adjoint un auxiliaire, monsieur Anthony BOLIVAL, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 13 membres présents, 14 votants

### 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2019.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 novembre 2019.

### 2- Urbanisme Voirie, travaux

#### 2a Contrat de balayage

Monsieur Alain BRIONNE, adjoint délégué, informe qu'il y a lieu de formaliser la prolongation du contrat de balayage avec la Société SOLEBA pour un an (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020) aux conditions acceptées par les deux parties dans le contrat initial.

La tarification reste identique à celle de l'année 2019 majorée après avoir eu connaissance de l'indice INSEE tel qu'appliqué à ce jour.

A titre informatif le coût en 2018 et 2019 était de 742,50 € TTC par intervention soit 4 455€ pour l'année.

Le Conseil Municipal décide de la signature d'un nouveau contrat de balayage avec la Société SOLEBA et autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué aux travaux à le signer

#### 2b Choix du nom de la place située au début de la rue Gambetta

Il est proposé d'insérer sur le site Internet de la commune et le bulletin municipal un appel aux propositions des habitants. Les premières propositions des élus sont

- Place des commerces
- Place Gambetta
- Place Ambroise Croizat

### 2c Choix du nom de la résidence sénior

Il est proposé d'insérer sur le site Internet de la commune et le bulletin municipal un appel aux propositions des habitants. Les premières propositions des élus sont

- Résidence Les vieux fourneaux
- Résidence du Buisson réjoui
- Résidence la joie de vivre

## 3 -Finances

### 3a Subvention à l'association France Congo Brazzaville

Suite à l'intervention en milieu scolaire de l'association dans le cadre des Arts à St Mars l'association France Congo Brazzaville demande le versement d'une subvention de 180€.

Au regard du budget voté le 29 mars 2019 et de la délibération N 2019-026 des crédits suffisants sont inscrits en subvention imprévue

Le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus et autorise monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder au mandatement du montant alloué.

### 3b Règlement d'une amende de 30€ pour défaut de paiement du stationnement d'un véhicule

Le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus et autorise monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder au mandatement du montant alloué.

## 4 - Personnel

### 4a Création de postes dans le cadre des avancements de grade

Au regard des avancements de grade possibles pour l'année 2019 il est proposé de pratiquer les avancements suivants :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
CHAMBALLU Gwenaëlle	Agent spécialisé principal écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	Agent spécialisé principal écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
PLESSIS Marie- Bernadette	Agent spécialisé principal écoles maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	Agent spécialisé principal écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
RAGAIGNE Solenne	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
MAILLARD Maryline	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janvier 2020

## A1 - Création et suppression des postes

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mme CHAMBALLU Gwenaëlle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps non complet

et la création d'un emploi d'agent spécialisé principal écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe catégorie C à temps non complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
SOC002	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TNC 30.97h
SOC002	ATSEM principal de 1 <sup>ere</sup> classe	C	0	1	TNC 30.97h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## A2 - Création et suppression des postes

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mme PLESSIS Marie-Bernadette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal écoles maternelles 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps non complet

et la création d'un emploi d'agent spécialisé principal écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe catégorie C à temps non complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
SOC001	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TNC 33.53h
SOC001	ATSEM principal de 1 <sup>ere</sup> classe	C	0	1	TNC 33.53h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### A3 - Création et suppression des postes

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mme MAILLARD Maryline au 1<sup>er</sup> janvier 2020 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps non complet et la création d'un emploi Adjoint d'animation principal 1<sup>ere</sup> classe catégorie C à temps non complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
AN001	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TNC 33.84h
AN001	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ere</sup> classe	C	0	1	TNC 33.84h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### A4 - Création et suppression des postes

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mme RAGAIGNE Solenne au 1<sup>er</sup> janvier 2020 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet et la création d'un emploi Adjoint du patrimoine principal 1<sup>ere</sup> classe catégorie C à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
CULT001	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TC
CULT001	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ere</sup> classe	C	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### A5 - Création et suppression des postes

Le Maire informe l'assemblée :

Suite à l'avis positif du Comité technique en date du 04 novembre 2019

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation de temps de travail de Mme Garnier Céline au 1<sup>er</sup> décembre 2019 il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet et la création d'un emploi Adjoint du patrimoine principal 1<sup>ere</sup> classe catégorie C à temps complet au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
AN011	Adjoint d'animation	C	1	0	TNC 17.02h
AN011	Adjoint d'animation	C	0	1	TNC 20.16h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4b Tableau des effectifs au 01/01/2020

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs :

<u>Code</u>	<u>Grade</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Poste</u> <u>pourvu</u>	<u>Poste</u> <u>non</u> <u>pourvu</u>	<u>Temps de travail</u>
<u>Filière Administrative</u>					
ADM001	Rédacteur principal	B	1		TC
ADM002	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		TC
ADM003	Adjoint administratif	C	1		TNC -17.5h
<u>Filière Animation</u>					
AN001	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ere</sup> classe	C	1		TNC - 33,84 h
AN002	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 30.93 h
AN003	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 34.96h
AN004	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 24.28 h
AN005	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 28,61 h
AN006	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 24.67 h
AN007	Adjoint d'animation	C	1	(disponibilité)	TNC - 20.32 h
AN008	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 23.75h
AN009	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 19.87 h
AN010	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 12,73 h
AN011	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 20.16 h
AN012	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 2.5 h
<u>Filière Culturelle</u>					
CULT001	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ere</sup> classe	C	1		TC
<u>Filière Sociale</u>					
SOC001	ATSEM principal de 1 <sup>ere</sup> classe	C	1		TNC - 33.53 h
SOC002	ATSEM principal de 1 <sup>ere</sup> classe	C	1		TNC - 30.97 h
<u>Filière Technique</u>					
TEC001	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		TC
TEC002	Adjoint technique	C	1		TC
TEC003	Adjoint technique	C	1		TC
TEC004	Adjoint technique	C		(disponibilité)	TNC-12.37 h

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- modifier l'annualisation du temps de travail des agents concernés,
- modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Collectivité,
- procéder aux démarches administratives (répartition annuelle horaire pour chaque agent, déclaration de vacances de poste auprès du Centre de Gestion de la Sarthe, arrêtés individuels,...)

#### 4c Régime indemnitaire : Prime d'Intéressement à la Performance Collective

Suite à la délibération du 17 décembre 2015 instaurant la Prime d'Intéressement à la Performance Collective (PIPC), après avis du comité technique en date du 25/11/2015, monsieur le Maire présente les résultats atteints par services bénéficiaires au conseil municipal pour l'année 2019 :

<u>Services concernés</u>	<u>Objectifs à atteindre</u>	<u>Types d'indicateurs retenus</u>	<u>Atteinte de l'objectif</u>	<u>Montant proposé de la prime</u>
Scolaire et périscolaire maternelle	Mise en place d'une concertation formalisée annuelle avec les enseignants	L'amélioration de la gestion des ressources humaines	Atteint	60 € par agent
Scolaire et périscolaire élémentaire	Mise en place des TAP uniquement sur l'élémentaire	Nouvelle organisation	Atteint	60 € par agent
Technique	Réorganisation du service technique avec la mise en place d'un responsable	L'amélioration de la performance : répartition des tâches	Atteint	60 € par agent
Administratif	Réorganisation du service avec l'arrivée d'une secrétaire comptable et d'un secrétaire général	Fonctionnement du service	Atteint	60 € par agent
Culturel	Organisation du réseau	Nouveau réseau	Atteint	60 € par agent

Monsieur le Maire fixera par arrêté le montant de la prime d'intéressement à la performance collective à chaque agent concerné.

#### **Pour information objectifs 2020**

<u>Services concernés</u>	<u>Objectifs à atteindre</u>
Scolaire et périscolaire maternelle	Temps d'échange lors de la pré-rentrée avec les équipes enseignantes, ATSEM et périscolaire maternelle
Scolaire et périscolaire élémentaire	Adapter le projet pédagogique à l'augmentation des effectifs et la diversité des âges des enfants accueillis
Technique	Mise en place d'un suivi des interventions techniques
Administratif	Adapter les horaires d'ouverture de la mairie en fonction des demandes des habitants
Culturel	Faire fonctionner le réseau Brette/St Mars

#### 5- Location de la salle polyvalente, problème de nuisances sonores (arrivée de Mme Beatrix à 20h55)

Suite à différents problèmes de nuisances sonores lors de locations de la salle polyvalente il est proposé d'installer un système de limiteur acoustique de niveau sonore et de modifier le règlement intérieur afin de le mettre en adéquation avec ce système.

Ce système permet, en plus d'être en conformité avec le décret 98/1143 concernant les niveaux sonores dans tous les lieux recevant du public, de limiter le niveau sonore pour le voisinage

Ce limiteur fonctionne par coupure de l'alimentation du système de sonorisation, le sonomètre et l'afficheur déportés permettent de surveiller en direct le niveau de dB et d'être averti afin d'intervenir avant coupure.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander des devis pour installer ce type de matériel

#### 6- Communauté de Communes.

Monsieur le Maire fait part aux élus de la présentation faite en conseil communautaire de l'étude sur la gestion des multi accueils de compétence communautaire.

Le conseil communautaire sera amené à se positionner lors du prochain conseil sur ce point.

#### 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :

##### Finances.

Commission finances pour préparer le budget 2020 le jeudi 23 janvier et le jeudi 06 février à 18h30  
Il sera réalisé des devis pour l'achat de deux défibrillateurs en accès public

##### Voirie, travaux, bâtiments.

Les décorations seront installées les 09 et 10 décembre

Une demande a été faite auprès de la police de l'eau pour un relèvement des berges du ruisseau de la ruisselée au niveau de l'Aunay.

Il sera installé un plot au niveau du passage piéton en face de l'école afin d'éviter le stationnement de véhicule à cet endroit. Il est rappelé que le stationnement ne doit se faire que sur les stationnements aménagés à cet effet.

Les travaux d'aménagement du bourg ne seront pas terminés en cette fin d'année, en effet les travaux de marquage et de résine sont repoussés au regard des conditions climatiques.

Le panneau d'information connaît des difficultés de mise en place avec le fournisseur. Dans l'attente de la livraison d'une pièce complémentaire celui-ci pourra être éteint.

Les travaux de paysage et de mobilier urbain continuent selon les livraisons reçues par l'entreprise

##### Environnement, cimetière.

La clôture du cimetière devrait être terminée pour le jeudi 12 décembre

##### Affaires scolaires, culture.

Le téléthon a été organisé le vendredi 06 décembre par l'amicale des écoles.

Journée de grève des enseignants le jeudi 05 décembre sur l'ensemble des deux écoles. Un service minimum a été mis en place par la mairie afin d'accueillir les enfants.

2 classes de l'école le Patou vont participer à une opération de replantation d'arbres en forêt de Bercé, le 20 janvier 2020 dans le cadre du projet Kinomè.

Organisation du Festizart le 4 juillet, festival de musique communautaire, à Brette les Pins. Dans le cadre de ce festival, un financement participatif est mis en place jusqu'au 17 février 2020.

Nous arrivons en fin de contrat pour nos abonnements téléphones portables avec Coriolis au 31/12/2019. Les démarches sont entamées pour de nouvelles offres.

#### Économies d'énergies,

Une réunion sur le projet méthanisation aura lieu le mardi 10 décembre à Parigné l'Evêque

#### Communication,

Le bulletin municipal, actuellement en préparation, sera distribué à compter du 10 janvier.

#### Fêtes et cérémonies.

Accord de principe du conseil municipal pour augmenter le budget alloué par la commune pour le feu d'artifice.

Samedi 14 décembre à 20h30, concert de Noël en l'église, avec l'harmonie municipal et l'école de musique communautaire.

Vœux du Maire le vendredi 10 janvier à 20h à la salle polyvalente

#### 8 - Informations et questions diverses.

Le recensement de la population pour la commune de Saint mars se déroulera du 16 janvier au 15 février. 4 agents recenseurs sont actuellement en finalisation en recrutement. Ils seront présentés dans le bulletin, et lors des vœux du Maire.

#### Fin du conseil à 22h15

La secrétaire de séance

Sandra VELOT



Le Conseil Municipal se réunira le 17 janvier et le 6 mars 2020 à 20h